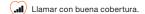
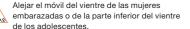


Buenos usos

Recomendaciones para limitar la exposición



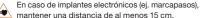






Medidas de seguridad

Evite llamar mientras conduce.



Respete todas las normas de seguridad definidas en algunos lugares.

Pour plus d'informations, lire la notice du constructeur,

http://bienvivreledigital.orange.fr/ondes-et-sante/pour-un-usage-serein-du-mobile

implant, maintenir une distance d'au moins 15 cm.

Respect des consignes de sécurité propre

Bons usages

Recommandations pour limiter l'exposition



Appel dans de bonnes conditions de réception.



Eloignement du mobile du ventre des femmes enceintes ou du bas ventre des adolescents.

Utilisation modérée chez les enfants

Mesures de sécurité

le pas téléphoner en conduisant.

- Des bris, fêlure ou casse (exp : écran ou coque fendu...) Une oxydation des composants suite à une immersion ou à une exposition
- Une mauvaise utilisation ou la modification du logiciel d'exploitation
- Un démontage, une modification ou une réparation du terminal
- par du personnel non-habilité par le constructeur.

ou un tiers modifie ou répare le terminal.

Si le matériel n'est pas couvert par la garantie (suite à l'expertise technique de l'organisme agréé par le constructeur en charge de la réparation), alors il sera retourné dans l'état au client dans le point relais.

3.1 Orange, en tant que vendeur, est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L 211-4 et suivants du code de la consommation, et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Les Conditions de la présente garantie sont applicables en cas d'achat d'un Mobile chez Orange ou d'un Equipement vendu par Orange pouvant accueillir une carte SIM dans les conditions définies ci-après.

Article 1 : Définitions

Mobile: téléphone mobile, clé, Airbox ou tablette acheté(e) chez Orange.

Equipement : objet connecté pouvant accueillir une carte SIM et vendu par Orange. La liste exhaustive de ces objets est disponible sur http://assistance.orange.fr/ garantie/obietsconnectes/imei

Article 2 : Contenu de la garantie

2.1 Le Mobile ou l'Equipement est couvert par une garantie de 2 ans à compter de la date de la facture d'achat du Mobile ou de l'Equipement. En cas de dysfonctionnement, le client doit contacter son Service client ou se rendre en boutique Orange afin qu'un diagnostic soit effectué.

2.2 Le Mobile ou l'Equipement défectueux fera l'objet d'une réparation individualisée sous 15 jours maximum par le biais du dépôt et de la reprise du matériel (terminal et batterie) en point-relais par le client selon les modalités communiquées par Orange. Il appartient au client de fournir un emballage permettant l'envoi et le retour du Mobile ou de l'Equipement. Le point de départ du délai de 15 jours est le dépôt en point relais.

2.3 Les conditions de la présente garantie portent sur le Mobile ou l'Equipement réparé avec une durée minimale de trois (3) mois ou pour la durée de la présente garantie restante à courir, si celle-ci est plus favorable. 2.4 Batterie, accessoires

Les accessoires inclus dans le coffret Mobile ou l'Equipement (kit oreillette, batterie, chargeur, câble USB) sont garantis 12 mois, L'accessoire défectueux sera échangé sous 15 jours ouvrés après appel et diagnostic au Service clients. 2.5 Pour les clients bénéficiant du Service 24 Heures Garanti, vérifiez vos conditions de prise en charge sur service24.orange.fr

2. Exclusions de garantie

Sont exclus de la présente garantie les mobiles concernés par :

- prolongée à l'humidité :
- embarqué à l'origine par le constructeur (sauf mises à jour) :

La garantie est d'autre part exclue et prend fin de plein droit si le Client lui-même

3. Dispositions

Si vous agissez en garantie légale de conformité, en tant que consommateur : vous bénéficiez d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir :

- vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation :
- vous êtes dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est de vingt-quatre mois depuis le 18 mars 2016 sauf pour
- yous pouvez décider de mettre en oeuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie

3.2 Code civil : Article 1641 : le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus, Article 1648, alinéa 1 : l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

3.3 Code de la consommation : Article L.217-4 : le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage. des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ca été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L.217-5 : pour être conforme au contrat, le bien doit :

1/ Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités

- que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle : - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.
- 2/ Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12: l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L.217-16 Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Orange SA au capital de 10 640 226 396 €. 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris

Safety information

Précautions d'usages et garantie

Termeni legali și garanție

Právne informácie a záruka

Ley y garantía

Regulamin i gwarancia

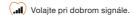
Para obtener más información, leer las instrucciones del fabricante. http://radio-waves.orange.com/es/su-movil/buenas-practicas EN

RO

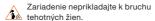
Odporúčanie na obmedzenie vplyvu žiarenia

Správne používanie





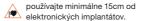
Používajte mobilný internet, SMS a MMS.



Deti a mládež by nemali zariadenie používať výrazne dlhší čas.

Bezpečnostné opatrenia

nepoužívajte počas šoférovania



Dodržujte bezpečnostné opatrenia na miestach so zvýšeným rizikom.

Pre viac informácií si prečítajte manuál výrobcu

http://radio-waves.orange.com/en/your-mobile/best-practice

Safety information

Recommendations to limit radio wave exposure

Using a hands free kit is recommended.

When possible make calls when there is strong network signal

Use mobile internet, SMS and MMS.

Keep mobile devices away from pregnant women's stomachs and teenagers' lower abdomens.

Children and teenagers should avoid excessive or prolonged mobile device use.

Safety measures

Do not use mobile devices while driving.

Keep mobile devices at least 15cm away from any electronic implants or electronic medical devices

Follow the specific safety instructions for your local environment

Bune practici de utilizare

Recomandări pentru limitarea expunerii

Se recomandă utilizarea unui set de mâini libere.

Apelare în condiții optime de primire.

Optați pentru utilizarea internetului mobil, a SMS-urilor și a MMS-urilor.

Tineti la distantă telefonul mobil de abdomenul femeilor însărcinate sau de adolescentilor.

Copiii si adolescentii trebuie să utilizeze în mod moderat telefonul mobil.

Măsuri de sigurantă

Nu efectuați apeluri în timp ce conduceți.

Respectați cerințele de siguranță

specifice anumitor tări.

prowadzenia samochodu

În cazul implanturilor electronice, menţineţi dispozitivul la o distantă de minimum 15 cm.

bezpieczeństwa.

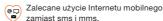
For more information, read the manufacturer's guide Pentru informatii suplimentare, consultati instructiunile producătorulu http://radio-waves.orange.com/en/your-mobile/best-practice http://radio-waves.orange.com/en/your-mobile/best-practice

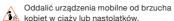
Dobre praktyki

Zalecenia dla ograniczenia zagrożeń





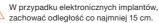


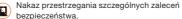




Srodki bezpieczeństwa

zakaz telefonowania w czasie





http://radio-waves.orange.com/pl/fale-a-twoj-telefon-komorkowy/najlepsze-praktyki

Aby wiedzieć więcej, czytaj instrukcje producenta.